



# COMMUNIQUÉ

**BALAYER CE QUI EST ILLÉGITIME AU TOGO N'EST PAS ILLÉGAL :  
La Diaspora togolaise indépendante et plurielle doit être représentée**

**Réseau de Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante**

**18 novembre 2017**

[info@cvu-togo-diaspora.org](mailto:info@cvu-togo-diaspora.org) (qui transmettra)

Depuis le 19 août 2017 et face aux manifestations pacifiques du Peuple togolais au Togo relancées par Tikpi Atchadam, le Président du Parti National Panafricain (PNP), le pouvoir cinquantenaire du système militaro-civil de Faure Gnassingbé a choisi comme stratégie prioritaire la répression ciblée. En effet, avec seulement cinq villes frondeuses au départ du mouvement, ce sont aujourd'hui plus de 40 villes, soit 75 % du territoire national, qui, ensemble, souhaitent le départ de Faure Gnassingbé, pour illégitimité et illégalité, en référence à la modification constitutionnelle pour vice de procédure et non-respect du parallélisme de formes. Aussi, le dialogue unilatéral est devenu une priorité seconde, alors que le régime tente d'isoler certains acteurs cruciaux sur le terrain, comme dans la Diaspora. La répression brutale, massive et aveugle constitue la toile de fond de la scène politique et les accords secrets, signés ici et là, se révèlent des plus nocifs car ne protégeant pas les intérêts du Peuple togolais. En fait, ces accords ne protègent que les intérêts de ceux qui les ont signés.

## **1. DÉNONCER LES ACCORDS SECRETS DE DÉFENSE ACTUELS ENTRE LA FRANCE ET LE TOGO**

Faure Gnassingbé a oublié - sinon refusé -, de faire adopter la modification unilatérale de la Constitution originelle de 1992 par référendum. C'est cela qui constitue l'illégalité et confirme son illégitimité. Le Peuple Togolais ne demande qu'à mettre en exécution les conséquences de telles pratiques, à savoir : le départ pur et simple de Faure Gnassingbé qui peut permettre d'entamer le processus pour une refondation du Togo et de ses institutions sur des bases éthiques, transparentes. Ces institutions doivent pouvoir, en toute liberté et responsabilité, rendre des comptes au Peuple togolais.

L'illégitimité dérive de l'illégalité. La raison est bien simple : La Constitution de 1992 interdit à tout citoyen togolais d'exercer plus de deux mandats de cinq (5) ans à la Présidence de la République. Or, Faure Gnassingbé est dans son troisième mandat de cinq ans, avec des élections passées qui n'ont jamais respecté la vérité des urnes, systématiquement travestie et caricaturée par les auto-proclamations des différents aéroplanes d'institutions juridico-militaires à la solde du pouvoir Gnassingbé.



## Réseau de la Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante RCDTI

Les communautés internationales (Union européenne, France, etc.) et africaines (Union africaine, CEDEAO, etc.) ont toujours choisi de légitimer ce système, dans la mesure où il ne dérangeait pas davantage hier, qu'aujourd'hui, leurs intérêts, bien au contraire !

A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler :

- les références au « retour sur investissement » de l'aide au développement, prônées par les dirigeants de l'Union européenne sous forme de consensus ;
- la défense des intérêts des entreprises multinationales actives au Togo ; et surtout ;
- les accords secrets de défense entre la France et Togo qui permettent, entre autre, à la France de soutenir le régime militaro-civil togolais, mais plus particulièrement la frange des militaires non-républicains, qui domine pour l'instant la haute hiérarchie des forces armées togolaises.

Il est difficile de ne pas croire que l'armée togolaise soit totalement républicaine puisqu'en son sein, des groupes et des éléments non-républicains agissant au nom de celui qui dirige le Togo commettent des exactions contre les populations civiles venues manifester ou prises à partie lors des coupures d'électricité la nuit. Une grande partie de ces militaires dite « Forces Armées Togolaises (FAT » a pourtant été formée par la France et fait allégeance directe à Faure Gnassingbé. Aussi, la lutte togolaise doit nécessairement obtenir une partie du soutien de l'armée républicaine.

En conséquence, le Réseau de coordination de la Diasporas togolaise indépendante (RCDTI) invite la coordination des 14 partis politiques au Togo, l'ensemble de la Diaspora togolaise plurielle, ainsi que les représentants de la société civile et des populations togolaises au Togo, à dénoncer les accords secrets de défense entre le Togo et la France. Ce sont ces accords qui permettent au Gouvernement militaro-civil togolais de s'approvisionner en matériels militaires et de défense, utilisées contre la population togolaise, en particulier à Sokodé, Bafilo et Mango. La France porte donc une part de responsabilité et à ce titre devrait contribuer aux financements des soins de santé et de réhabilitation envers les populations affectées.

La France porte donc une responsabilité dans les morts et blessés au Togo depuis le 19 août 2017. Aussi, la RCDTI demande à l'ensemble de la Diaspora togolaise indépendante et plurielle de continuer leur « lobbying » auprès de pays n'ayant pas d'antécédents coloniaux avec le Togo. A ce titre, il est proposé de prendre attache avec les Etats-Unis, la Russie, le Canada, l'Autriche, la Chine, l'Algérie, le Nigéria et l'Afrique du sud pour inverser le rapport de force militaire qui se fait aux dépens du Peuple togolais, et empêche Faure Gnassingbé de prendre la décision de céder pacifiquement le pouvoir, comme le lui demande pacifiquement, mais avec détermination, le Peuple togolais.

Les marches ne s'arrêteront pas parce que les négociations auront débuté. Que cela soit clair pour ceux qui croient rouler le Peuple togolais dans la farine de manioc avec l'appel à des dialogues sans lendemains !

Le mot « *dialogue* » doit disparaître au profit de celui de la « *négociation* ».



## 2. LA FACILITATION POUR LE RETOUR AU DROIT A L'AUTODETERMINATION DU PEUPLE TOGOLAIS

L'approche dite du « *dialogue* », de Faure Gnassingbé, n'est pas une main tendue puisqu'il s'agit d'accepter sans contreparties, ni discussions, le maintien de Faure Gnassingbé au moins jusqu'en 2020. C'est même un piège qui pourrait diviser les partis politiques de la Coalition des 14, la Diaspora et la société civile togolaise.

Le dialogue façon Faure Gnassingbé se borne, au mieux, à des échanges de paroles avec des interlocuteurs qui doivent être représentatifs de la diversité et pluralité du peuple togolais. A ce propos, il ne s'agit pas non plus de « *discussions* » comme certains membres de la Coalition des 14 partis l'ont laissé entendre.

Compte tenu des opinions contraires et de la position du Peuple togolais fondée sur l'illégalité et l'illégitimité de Faure Gnassingbé lui-même, une discussion avec Faure Gnassingbé risque de ne pas permettre la remise en cause de la position unilatérale du pouvoir Gnassingbé et son réseau d'affidés. En effet, il faut nécessairement empêcher que la ventrologie, la corruption, l'achat des consciences, ne conduisent au cours de ces « *discussions* » à la transfiguration des positions du Peuple togolais, puis à un maintien du statu quo.

Si c'est le dialogue et la discussion qui devraient l'emporter, les Présidents africains francophones et celui du Ghana en particulier risquent de voir disparaître leur crédibilité, déjà bien faible auprès du Peuple togolais, compte tenu de leur rôle de facteur, « *post office* » en anglais.

Actuellement, ce qui se passe relève d'un jeu de passe-passe. Ce que souhaite la Coalition des 14 partis d'opposition au Togo est transmis à la partie ghanéenne qui le transmet au pouvoir de Faure Gnassingbé. La réponse revient par le même canal. Ces préliminaires ne doivent pas s'éterniser.

Ce qui est en jeu ce ne sont pas des *dialogues* ou *discussions*, mais bien des NEGOCIATIONS.

Ces négociations doivent se tenir sur le territoire du Togo, terre bénie de Dieu, avec des comptes rendus publics journaliers au Peuple togolais. Le Ghana du Président Nana Akufo-Addo ne doit pas devenir un négociateur mais rester dans sa fonction de « *facilitateur* ». Il devra rapidement être assisté par d'autres facilitateurs provenant de pays n'ayant pas d'antécédents coloniaux avec le Togo, dont l'Autriche, le Canada, la Chine et les Etats-Unis. Un facilitateur indépendant, faut-il le rappeler, doit d'abord faciliter le déroulement du processus du retour au droit à l'autodétermination du peuple togolais. Le choix de la tenue des négociations au Togo permet aussi de rappeler à la Coalition des 14 partis politiques qu'elle représente le Peuple togolais sur une base électorale ne reflétant pas la vérité des urnes et qu'à ce titre, le Peuple ne peut leur accorder de « *chèque en blanc* » pour s'engager, surtout si les revendications du Peuple togolais et de sa Diaspora, actuellement absente des négociations, ne sont pas respectées.

Cela n'empêche en rien d'écouter les positions de l'Union africaine ou d'autres dirigeants africains dans le cadre de la préparation des négociations, mais les négociations doivent se dérouler au Togo.



## Réseau de la Coopération de la Diaspora Togolaise Indépendante RCDTI

Par ailleurs, le point capital de ces négociations est que Faure Gnassingbé lui-même y participe directement et en personne, afin qu'une fois les négociations abouties, il ne puisse renier sa propre signature apposée au bas de l'acte final.

En attendant cette perspective, la démission du Gouvernement de Komi Selom Klassou devient incontournable afin de permettre à la Coalition des 14 partis, à la Diaspora et à la société civile indépendantes de participer à un Gouvernement de l'inclusivité. Ce Gouvernement inclusif aura de meilleures chances de conduire à une sortie de crise si Faure Gnassingbé accepte une démission fondée sur une amnistie politique.

Toutefois, les dirigeants de la Coalition de 14 partis politiques d'opposition devront rester vigilants, compte tenu du non-respect de la parole caractéristique de Faure Gnassingbé et son système RPT/UNIR. En effet, les promesses de Faure Gnassingbé n'engagent que ceux qui veulent bien y croire. Il ne faudrait pas qu'au cours de la négociation, l'opposition finisse par « légitimer » à nouveau ce régime dont ne veut plus la population togolaise. La coalition des 14 partis politiques pourrait alors compromettre leur bonne foi si le mandat obtenu du peuple togolais et de la 6<sup>e</sup> région que constitue la Diaspora togolaise n'est pas respecté à savoir :

- La négociation sur le retour à la constitution du 14 octobre 1992 dans sa forme originelle, la libération de tous les prisonniers politiques sous Faure Gnassingbé, l'arrêt de la chasse aux sorcières ciblées notamment contre les habitants des villes de Bafilo, Mango et Sokodé, le paiement des dégâts causés par les milices et la prise en charge des enterrements, des soins de santé des blessés, le vote de la Diaspora d'abord ; et ensuite,
- la négociation sur les conditions de maintien ou pas dans le mandat usurpé de 2015 à 2020, avec une démission immédiate du Gouvernement Klassou, remplacé par un Gouvernement dirigé par une représentation consensuelle de la Coalition des 14 partis politiques.

### 3. DES NÉGOCIATIONS AVEC UNE DIASPORA INDÉPENDANTE EN TANT QUE 6<sup>e</sup> RÉGION DU TOGO

Aussi, le manque de confiance entre le pouvoir et le peuple dont se fait l'écho la Coalition des 14 partis, mais aussi la Diaspora et la société civile togolaise, ne peut se satisfaire de discussions entre deux interlocuteurs à savoir : Les représentants de la Coalition des 14 partis et les représentants du pouvoir militaro-civil de Faure Gnassingbé. Le Togo est bien plus divers que cela. S'il s'agit de démarrer dans ces conditions, il n'est pas question que cette constellation se perpétue car cela équivaldrait au rejet d'une partie importante de la population. La Diaspora togolaise indépendante et plurielle qui n'a pas donné de mandat à la Coalition des 14 partis politiques, soutient néanmoins les initiatives de l'opposition. Mais la Diaspora togolaise indépendante et plurielle préfère défendre ses positions elle-même.

La Diaspora togolaise est en effet partie intégrante du Peuple du Togo. À ce titre et en 2017, il est inconcevable, et même inacceptable, que celle-ci ne soit pas valablement représentée à la table des négociations à travers les organisations qui la représentent. Aussi, il faut se poser la question de



## Réseau de la Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante RCDTI

savoir : Pendant combien de temps encore la Coalition des 14 partis politiques va continuer à bénéficier des financements, même modestes de la Diaspora togolaise, sans pour autant accepter de lui assigner un rôle officiel et effectif dans le processus de négociation qui débute, puis au cours de la période de transition démocratique en émergence ?

En épilogue, La Diaspora togolaise est majeure, structurée de manière décentralisée et plurielle et donc mure et qualifiée pour être représentée par ses propres représentants. Selon le Gouvernement togolais, plus de 27 % des Togolais et Togolaises vivent à l'étranger<sup>1</sup>. La faute à qui ?

Au régime militaro-civil qui ne s'intéresse qu'à la Diaspora togolaise alignée. La Diaspora togolaise constitue la 6<sup>e</sup> région du Togo selon l'Union africaine. Elle devra être considérée et représentée comme telle. N'en déplaise à ceux qui ne veulent voir dans la Diaspora que des apporteurs de financements, pour lesquels d'ailleurs, il n'est pas toujours facile d'obtenir les justificatifs d'utilisation des dépenses.

#### 4. SUGGESTIONS DE GROUPES DEVANT PARTICIPER AUX NÉGOCIATIONS TOGOLAISES

Le pouvoir de Faure Gnassingbé ne doit se servir de prétexte fallacieux pour inciter une partie de l'armée non-républicaine à l'intimidation ciblée des personnalités de l'opposition et plus particulièrement les responsables ou soutiens du Parti national panafricain (PNP), voire de Tikpi Atchadam lui-même. Si les tentatives de marginalisation discrète de certains opposants doivent servir de préalables au dialogue et que les libérations ciblées de 10 % des prisonniers politiques sont présentées comme des signes de « *bonne volonté* » de Faure Gnassingbé, alors le retour à la confiance pour une négociation sereine n'a aucune chance de voir le jour rapidement. Le ras-le-bol généralisé envers un pouvoir qui n'a pas mis en œuvre l'Accords politique global entre 2006 et 2017 des Togolais risque de prendre des formes non contrôlables.

Il faut donc en conclure que les 90 % autres prisonniers politiques sont des signes de la « *mauvaise volonté de Faure Gnassingbé ?* »

Le Réseau de coordination de la Diaspora togolaise indépendante (RCDTI) invite la coordination des 14 partis politiques au Togo, l'ensemble de la Diaspora togolaise plurielle ainsi que les représentants de la société civile et des populations togolaises au Togo à élargir le nombre de facilitateurs et les choisir parmi les pays suivants : l'Autriche, le Canada, la Chine, les Etats-Unis et la Russie.

Ces facilitateurs auront pour mission d'organiser de véritables « *négociations* » et non de « *discussions* ». Se tromper de vocabulaire pourrait conduire à des manœuvres dilatoires et à des échanges entre le pouvoir de Faure Gnassingbé et les responsables de la Coalition des 14 partis politiques.

Aussi, si le cadre de négociation doit être restreint pour permettre des échanges sérieux et fructueux, il faudra prévoir huit groupes d'acteurs avec les représentations suivantes en termes de participants :



| GROUPES DEVANT PARTICIPER AUX NÉGOCIATIONS TOGOLAISES<br>POUR LE RETOUR DU DROIT À L'AUTODÉTERMINATION DU PEUPLE TOGOLAIS (SUGGESTIONS DU RCDTI)           |  |
|--|--|
| Groupes ou entités suggérées par le RCDTI pour participer aux négociations sur le droit à l'autodétermination du Peuple togolais<br>(Liste non exhaustive) | Nombre de Représentants par Groupes ou entités suggérées<br>(Nombre de représentants/participants) |
| 1. Groupe représentant le pouvoir militaro-civil de Faure Gnassingbé   | 10   |
| 2. Groupe représentant la Coalition des 14 Partis d'opposition   | 10   |
| 3. Groupe représentant la Diaspora togolaise indépendante et plurielle (CMDT, RCDTI, TOGO-DEBOUT*, etc.)   | 5  |
| 4. Groupe représentant la société civile togolaise au Togo   | 5  |
| 5. Groupe Divers (autres partis politiques togolais qui devront se regrouper)  | 3  |
| 6. Groupe représentant les militaires républicains au Togo   | 2  |
| 7. Groupes représentant les observateurs indépendants y compris les ecclésiastiques de toutes les principales confessions                                  | 5**  |
| 8. Groupes représentant les facilitateurs indépendants   | 5***   |
| Total  | 30   |

\*CMDT : Conseil Mondial de la Diaspora Togolaise  
RCDTI : Réseau de Coordination de la Diaspora togolaise indépendante  
TOGO-DEBOUT  
\*\* Les Observateurs devront prêter serment sur leur indépendance et n'auront pas droit de vote mais auront des avis à donner et à partager avec le Peuple togolais  
\*\*\* Les Facilitateurs qui auront acceptés la mission devront prêter serment sur leur indépendance et leur engagement à rendre compte de l'avancement des travaux sans langue de bois.

## 5. ACHAT DE CONSCIENCES ET REFUGIES : CARNAGE PROGRAMMÉ DU POUVOIR AU TOGO ?

Il convient de déplorer aussi sur le terrain une déclaration de « guerre » qui risque de prendre la forme d'une « *chasse aux sorcières* » qu'a engagé le système militaro-civil de Faure Gnassingbé contre des populations ciblées notamment les membres de la coalition des 14 et plus particulièrement du PNP, les réfugiés politiques, les familles et les citoyens qui n'épousent pas la pensée unique d'un pouvoir contesté. En effet, le Chef d'Etat contesté, au lieu d'apaiser et d'unifier le pays en reconnaissant sa propre et immense responsabilité dans l'état actuel du Togo, a choisi, lors de sa déclaration du 10 novembre 2017 devant les Forces armées togolaises (FAT) au camp militaire de Témédja dans la préfecture de l'Ogou, a choisi de faire porter l'entière responsabilité sur la Coalition des 14 partis politiques d'opposition. Faure Gnassingbé a dit en substance ceci : « *Ceux ou celles qui organisent ces manifestations portent la lourde responsabilité des victimes ainsi que des dégâts causés<sup>2</sup>* ».

Au Togo, les enquêtes sur les personnalités politiques assassinées ou blessées n'ont jamais abouti, les incendies des marchés ont fait l'objet de jugement sommaires et entachés de vices de procédures, reflétant la pensée unique de certains juges togolais à la solde du pouvoir, comment ne pas croire que les menaces de Faure Gnassingbé à savoir : « *les assassins seront retrouvés, « châtiés<sup>3</sup>* », et *punis* » ne seront pas mis en exécution selon le système d'abus de pouvoir et de droit qui sévit au Togo et s'est même renforcé entre 2005 et 2017. Le résultat ne s'est pas fait attendre. Plus de 700



## Réseau de la Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante RCDTI

réfugiés de part et d'autre des frontières ghanéennes et béninoises pour fuir les représailles et l'emploi excessif des brimades, des bastonnades, de la brutalité, de l'humiliation, et des dégradations divers des biens des citoyens revendiquant leur droit à l'autodétermination. La violation de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés est largement constatée. Elle est donc facile à vérifier et à documenter<sup>4</sup> pour un futur procès de Faure Gnassingbé et des militaires non-républicains.

La réponse de la Coalition des 14 partis politiques ne s'est pas fait attendre<sup>5</sup>. Elle a donc pris conscience de la menace de *carnage programmé du pouvoir en place* et a choisi d'alerter toute la Communauté internationale sur ce qu'elle a dénommé : « *le drame que prépare le régime RPT/UNIR* ». Compte tenu de la responsabilité indirecte de la Communauté internationale dans la situation du Peuple togolais, la Coalition a officiellement demandé à cette même Communauté internationale de « *mettre en place une commission d'enquête indépendante pour enquêter sur les violences ayant eu lieu depuis le début des manifestations et de situer les responsabilités* ». Un silence de la part de la Communauté internationale équivaudra à une complicité et à une responsabilité de fait dans le drame togolais.

### 6. PRÉSERVER LES VALEURS COMMUNES DE LA DIASPORA UNIE ET PLURIELLE

Il a été rapporté que pour affaiblir la généralisation de la marche pacifique et étouffer la demande légitime du Peuple togolais du retour à son droit à l'autodétermination obtenu de haute lutte avec l'adoption de la Constitution de 1992, le système ne se contentent pas que de la politique des sécuocrates, mais aussi de l'achat de consciences avec en filigrane une forme larvée de corruption de proximité généralisée.

Le régime militaro-civil de Faure Gnassingbé semblent transférer d'importantes sommes d'argent, illégitimement sorties des contributions fiscales du Peuple togolais, pour étouffer les revendications légitimes de la grande majorité du Peuple togolais. Il s'agit d'identifier des personnes sans ressources ou prêtes à tout pour de l'argent, ou encore des personnes en situations précaires, voire même des prisonniers de droit commun qui acceptent d'accomplir des basses besognes contre des remises de peines pour fonder des milices cagoulées ou autres milices qui se fondent dans les marches à des fins de déstabilisation pour justifier de fausses accusations contre les responsables des marches pacifiques.

Avec la désinformation et la contrôle de nombreux médias par l'Etat, des sommes d'argent bien ciblées auprès de certains organes de presse ou journalistes peu éthiques ont pour objet de manipuler les consciences. La vigilance des citoyens togolais doit rester constante.

Le Réseau de coordination de la Diaspora togolaise indépendante (RCDTI) invite la population togolaise et la Diaspora togolaise qui se reconnaissent comme indépendantes à ne pas vendre leur « âme » en acceptant sous la table, de l'argent ou toutes autres formes d'intimidations, de pressions, de chantages afin d'accepter les conditions du pouvoir à savoir accepter que :





## Réseau de la Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante RCDTI

- Faure Gnassingbé reste au pouvoir jusqu'en 2020 ;
- la limitation à deux mandats présidentiels de 5 ans ne soit pas rétroactive, contrairement à ce que dit la Constitution originelle de 1992 acceptée par 97 % de la population togolaise, si elle n'avait pas été illégalement amendée.

Les principales organisations représentatives de la Diaspora togolaise indépendante et plurielle doivent rapidement se concerter pour se préparer efficacement à participer au processus de négociation devant conduire au retour pacifique du droit à l'autodétermination du peuple togolais. Le recensement, le droit de vote, le droit à se présenter aux suffrages des concitoyens togolais ne peuvent être délégués. La Diaspora togolaise saura s'organiser pour être représentée dans toute son unité plurielle.

Toutefois, il y a des préalables pour un retour à la confiance pour démarrer les négociations.

- La libération de tous les citoyens détenus arbitrairement par le pouvoir de Faure Gnassingbé ;
- la levée des sanctions juridiques discrétionnaires et unilatérales sans justification judiciaire est un préalable que doit honorer le camp du pouvoir militaro-civil ;
- l'arrêt immédiat des enlèvements, des coupures d'électricité impromptues, des ruptures des connections Internet ;
- l'interruption immédiate des exactions de la partie des corps habillés non-républicains avec l'injonction prononcée publiquement de faire taire leurs armes de destruction ;
- la dissolution immédiate des milices du régime et la mise en place immédiate d'une instruction judiciaire pour enquêter sur les exactions commises.

Pour que les négociations puissent se tenir dans un cadre serein et apaisé, il faut que cessent immédiatement, la peur, le chantage, la mort dont est victime, de manière ciblée, le vaillant Peuple togolais de la part d'un pouvoir devenu insensible à l'abus des droits humains et à l'abus du pouvoir.

La fin de l'illégitimité et l'illégalité de Faure Gnassingbé et son pouvoir militaro-civil, soutenus par des multinationales étrangères, est devenue une priorité première.

La patience du Peuple togolais s'est accommodée du marathon démocratique. Face à son refus de mettre en œuvre l'Accord Politique Global (APG) de 2006, Faure Gnassingbé doit EN URGENCE dire clairement au Peuple togolais et à sa Diaspora plurielle s'il envisage de respecter les termes de la Constitution originelle de 1992 et en tirer la conséquence qui se doit :

- démissionner ; et
- demander pardon au Peuple togolais ;
- rappeler aux forces armées togolaises qu'elles doivent allégeance au Peuple togolais ou ses véritables représentants ;
- laisser le nouveau Gouvernement inclusif mettre en place un cadre électoral transparent sans interventions intempestives de l'intérieur comme de l'extérieur.





## **Réseau de la Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante RCDTI**

En cas de refus, les revendications risquent de se prolonger en attendant une inversion des rapports de forces.

Les Organisations du réseau de la coordination de la Diaspora togolaise indépendante (RCDTI)

18 novembre 2017.

©RCDTI & CVU-TOGO-DIASPORA

Voir la liste officielle des organisations membres du RCDTI en annexe 1.



**ANNEXE 1**

**LES ORGANISATIONS DE LA DIASPORA TOGOLAISE SIGNATAIRES** **OK**

(par ordre alphabétique)

|     |   |   |    |
|-----|---|---|----|
| 1.  | Collectif pour la Vérité des Urnes - Diaspora Togo                          | CVU-TOGO-DIASPORA                               | OK |
| 2.  | Diaspora Togolaise au Canada pour la Démocratie                             | DIASTOCADE<br>Montréal, Canada                  | OK |
| 3.  | ETIAME (Mouvement Y-en-a marre)   | Bruxelles, Belgique                             | OK |
| 4.  | Mouvement Mobilisons-Nous   | MMN, Etat de New-York, Etats-Unis               | OK |
| 5.  | Renaissance Togo (plusieurs Etats aux Etats-Unis, dont)                     | Washington D.C., Etat de l'Illinois, Etats-Unis | OK |
| 6.  | Réseau de la Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante, Etats-Unis | DTI - Etat d'Arizona                            | OK |
| 7.  | Réseau de la Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante, Etats-Unis | DTI - Etat d'Iowa-Nebraska                      | OK |
| 8.  | Réseau de la Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante, Etats-Unis | DTI - Etat du Tennessee-Georgia                 | OK |
| 9.  | Réseau de la Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante, Etats-Unis | DTI - Etat de l'Illinois                        | OK |
| 10. | TOGOLAIS DEBOUT   | Etat de Washington                              | OK |
| 11. | United States Diaspora Council of Togo - USDCT                              | Etat de l'Illinois, Etats-Unis                  | OK |

19 novembre 2017.

**Pour la Direction du Réseau de Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante**

Le Secrétariat général provisoire de la Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante

Jean-Pierre Akoété Balikpo

Contact : [info@cvu-togo-diaspora.org](mailto:info@cvu-togo-diaspora.org) (qui transmettra)

<sup>1</sup> Gouvernement togolais (2017). « Comment faire revenir les talents ? ». In *Republicoftogo.com* (site officiel du Gouvernement togolais). 13 novembre 2017. Accédé le 14 novembre 2017. Voir <http://www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Societe/Comment-faire-revenir-les-talents>

<sup>2</sup> Gouvernement togolais (2017). « Les assassins seront retrouvés et punis ». In *Republicoftogo.com* (site officiel du Gouvernement togolais). 10 novembre 2017. Accédé le 12 novembre 2017. Voir <http://www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Politique/Les-assassins-seront-retrouves-et-punis>

<sup>3</sup> Le mot « châtié » figure dans le discours de Faure Gnassingbé et a été enlevé lors de la mise en page par le site officiel du Gouvernement.

<sup>4</sup> UNHCR (2017). 'La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés'. In *UNHCR*. (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés). La convention de 1951 constitue le document-clé dans la définition du réfugié, ses droits et les obligations légales des états. Accédé le 17 novembre 2017. Voir <http://www.unhcr.org/fr/convention-1951-relative-statut-refugies.html> ; Pour lire la Convention, veuillez-vous reporter à : *Convention et Protocoles relatifs aux statuts des réfugiés*. Accédé le 17 novembre 2017. Voir <http://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62>

<sup>5</sup> Dossou, M. (2017). « Togo : "C'est une déclaration de guerre que Faure Gnassingbé a prononcée à Témédja", Opposition ». 14 novembre 2017. Accédé le 16 novembre 2017. Voir <https://beninwebtv.com/2017/11/togo-cest-declaration-de-guerre-faure-gnassingbe-a-prononce-a-temedja-opposition/>